

Enquête annuelle de suivi du programme Adultes-relais

SYNTHÈSE NATIONALE

Octobre 2015

Sommaire

1. Le programme Adultes-Relais.....	3
Présentation du programme adultes-relais pour l'année 2014	4
Les domaines d'intervention des adultes-relais.....	4
Présentation des 6 domaines d'intervention.....	4
Répartition des 6 principaux domaines d'intervention des adultes-relais.....	6
Les principales activités des adultes-relais	7
Répartition des 5 principales activités des adultes-relais.....	7
Evolution des activités depuis 2010.....	7
Répartition des activités selon le domaine d'intervention	8
Evolution de la répartition des activités selon le domaine d'intervention depuis 2010..	9
Profil des adultes-relais.....	11
2. Zoom sur la participation citoyenne	1
3. Le programme Adultes-Relais dans le détail : pour aller plus loin.....	3
Niveau de qualification et activité des adultes-relais	3
Taille de l'organisme employeur et répartition du temps de travail des adultes-relais	3
Zoom sur l'activité « accueil et orientation des publics »	4

1. Le programme Adultes-Relais

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été créé en 2014 suite au regroupement de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) et du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV). Il est chargé de conduire et animer la politique nationale de l'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle. A ce titre, une de ses missions consiste à assurer le pilotage de la politique de la ville au niveau national.

Le CGET a la responsabilité d'engager les fonds publics de manière efficiente, d'en contrôler la destination et les impacts produits. C'est dans ce cadre que depuis 2007 l'Acsé, puis le CGET a développé un modèle de suivi s'appuyant sur la passation annuelle d'une enquête auprès des opérateurs de ses programmes les plus importants. La finalité de ces enquêtes annuelles est de favoriser la lisibilité et la cohérence de l'action conduite, de rendre compte de manière détaillée de l'utilisation des fonds alloués et de contribuer à la réflexion sur les orientations à donner à ses programmes d'intervention.

Le dispositif « Adultes-relais » a été créé par le comité interministériel des villes (CIV) du 14 décembre 1999 pour offrir un cadre stable aux nombreuses initiatives locales visant à favoriser le lien social par des actions de médiation dans les sites de la politique de la ville.

L'importance du programme « Adultes-relais » est ainsi soulignée par l'effort financier constant qui lui est consacré : 75 millions d'euros dédiés à la rémunération des postes d'adultes-relais en 2014. Par ailleurs, cet effort a été confirmé par l'octroi en 2014 de 400 postes supplémentaires (3,5 millions d'euros) qui ont été déployés dans le cadre d'un appel à projets ouvert à tous les départements recentrés sur les priorités suivantes : l'accès à l'emploi, la tranquillité publique et la participation citoyenne.

En 2015, l'enquête annuelle portant sur l'activité des postes d'adultes-relais en 2014 est lancée pour la cinquième année consécutive. Toutes ces enquêtes se basent sur une première enquête-test réalisée en région Rhône-Alpes en 2010 qui a permis de définir les indicateurs les plus pertinents à collecter et d'arrêter les typologies de domaines, d'activités, de thématiques décrivant au mieux les actions de ces postes.

L'enquête a été réalisée sous la forme d'un questionnaire auprès des organismes employeurs, bénéficiaires d'une ou plusieurs convention(s) financée(s) par le CGET en 2014 au titre du programme « Adultes-relais ». ¹

¹ L'enquête a été réalisée en juin et juillet 2015. Les résultats concernent les conventions adultes-relais actives au moins un mois en 2014. Au final, **1 965 des 2 212 organismes** employeurs ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de **87,5%**, et ont renseigné **3 704 des 4 181 postes adultes-relais**, soit un taux de réponse de **88,6%**. La participation à l'enquête est de plus en plus importante chaque année : 73% de participation en 2011, 79% en 2012, 83% en 2013 et 86% en 2014.

Présentation du programme adultes-relais pour l'année 2014

Au total, 4 181 postes adultes-relais sont déployés au niveau national. Le Nord est le département qui compte le plus d'adultes-relais avec **422 postes** en 2014, suivi de Paris, de la Guadeloupe, de la Seine-Saint-Denis et des Bouches-du-Rhône, avec respectivement **251, 210, 204 et 170** postes.

77% des structures employant des adultes-relais sont des associations. Cette part est relativement stable (75% des structures étaient des associations en 2013). **13%** des employeurs sont des collectivités territoriales (mairie, EPCI...).

Les organismes employeurs d'adultes-relais sont principalement des structures de taille modeste :

- **47%** des organismes employeurs d'adultes-relais comptent **moins de 10 salariés**. Alors que le nombre moyen de salariés d'une structure est de **92**, la médiane est plus faible : **50%** des organismes employeurs d'adultes-relais ont moins de **11 salariés**.
- **70%** de ces structures ont au moins un bénévole et **50%** en ont au moins 10. En moyenne, 25 personnes travaillent bénévolement au sein d'un organisme employeur.

48% des structures employant des adultes-relais appartiennent à un réseau et parmi elles, **25%** sont membres de la fédération des centres sociaux. Nombreuses sont celles qui déclarent appartenir à d'« autres réseaux », tels que la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), la ligue de l'enseignement, l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCIAS), la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (FFJMS), le Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), ...

Les domaines d'intervention des adultes-relais

Présentation des 6 domaines d'intervention

Prévention et médiation dans les espaces publics et/ou privés

L'adulte-relais intervient principalement dans les espaces et équipements publics (quartiers, bibliothèques, piscines municipales,...), de jour ou de nuit (correspondants de nuit) mais aussi pour les bailleurs dans les espaces privés (logements). Ces adultes-relais peuvent notamment être amenés à gérer des conflits de voisinage ou entre usagers, rendre compte d'événements observés sur le terrain, signaler des dégradations ou des dysfonctionnements. Ils informent également parfois les habitants sur les services publics, rappellent les règles de civisme, rassurent les habitants par leur présence.

Prévention et médiation dans les transports

L'adulte-relais intervient principalement dans les transports publics (urbains notamment). Il veille au respect des règles et au maintien de la tranquillité. Il peut également informer les usagers, réguler les flux d'usagers, signaler les dégradations et dysfonctionnements...

Intervention dans le domaine du lien social et de la vie de quartier

L'adulte-relais occupe des missions diversifiées. Celles-ci visent principalement la cohésion sociale, la mise en lien et la mobilisation des habitants d'un quartier (organisation d'animation ou d'événements)... Il peut notamment accueillir et orienter les habitants en fonction de leurs besoins, sans nécessairement les mettre en lien avec les services ou institutions concernés comme peut le faire le médiateur pour l'accès aux droits et aux services. Il va à la rencontre des habitants, peut organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation de ceux-ci.

Médiation dans le champ scolaire

L'adulte-relais peut être employé par une association ou un établissement scolaire et ses missions peuvent être variées : accompagnement scolaire, conduite d'actions visant la réussite scolaire, mise en relation/ interface entre les parents et l'institution scolaire, lutte contre l'absentéisme, accompagnement des élèves,....

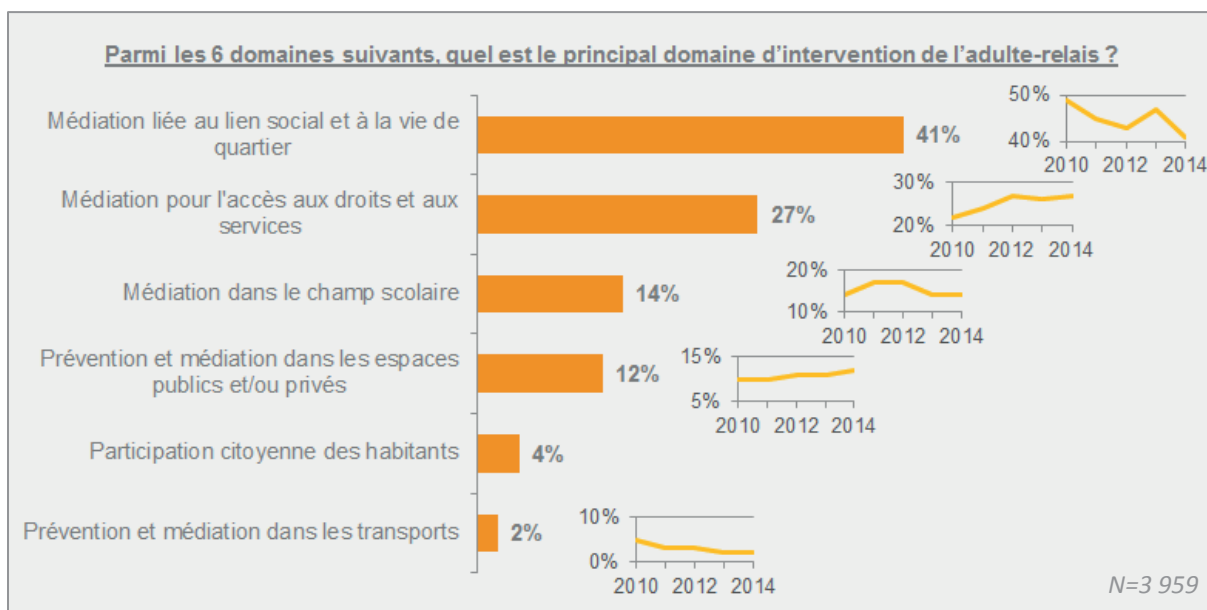
Médiation pour l'accès aux droits et aux services

L'adulte-relais accompagne les personnes dans leurs démarches auprès des institutions, services et équipements, dans divers domaines : santé/ sport/ habitat (dans le cadre de la rénovation urbaine)/ emploi/ justice/ culture, ... Il accueille le public, l'oriente et l'accompagne dans ses démarches. Il apporte un soutien administratif, fait l'interface entre les services/ institutions et les usagers, informe sur les droits, règle les conflits ou difficultés entre institutions et usagers. Il peut également sensibiliser le public sur l'accès aux loisirs : médiation vers le sport, la culture, ...

Médiation en faveur de la participation des habitants

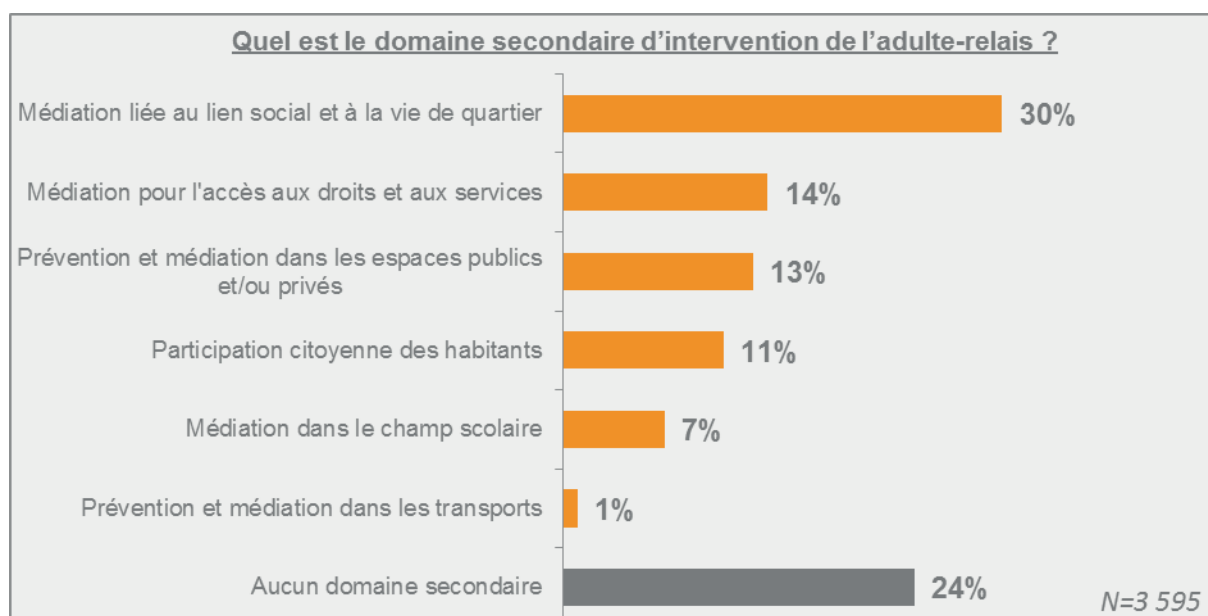
Les médiateurs « en faveur de la participation des habitants » ont pour vocation d'accompagner les démarches de participation citoyenne en intervenant à chaque étape du processus participatif : la mobilisation des habitants, l'appui aux initiatives de collectifs d'habitants ou d'associations en faveur de la participation citoyenne, la valorisation des démarches participatives.

Répartition des 6 principaux domaines d'intervention des adultes-relais



Le domaine de la médiation liée au lien social et à la vie de quartier est, cette année encore, le principal domaine d'intervention des adultes-relais.

La participation citoyenne des habitants est un nouveau domaine d'intervention dans cette édition de l'enquête. Cette nouveauté prise en compte, la répartition entre les domaines d'intervention reste stable par rapport aux années précédentes.

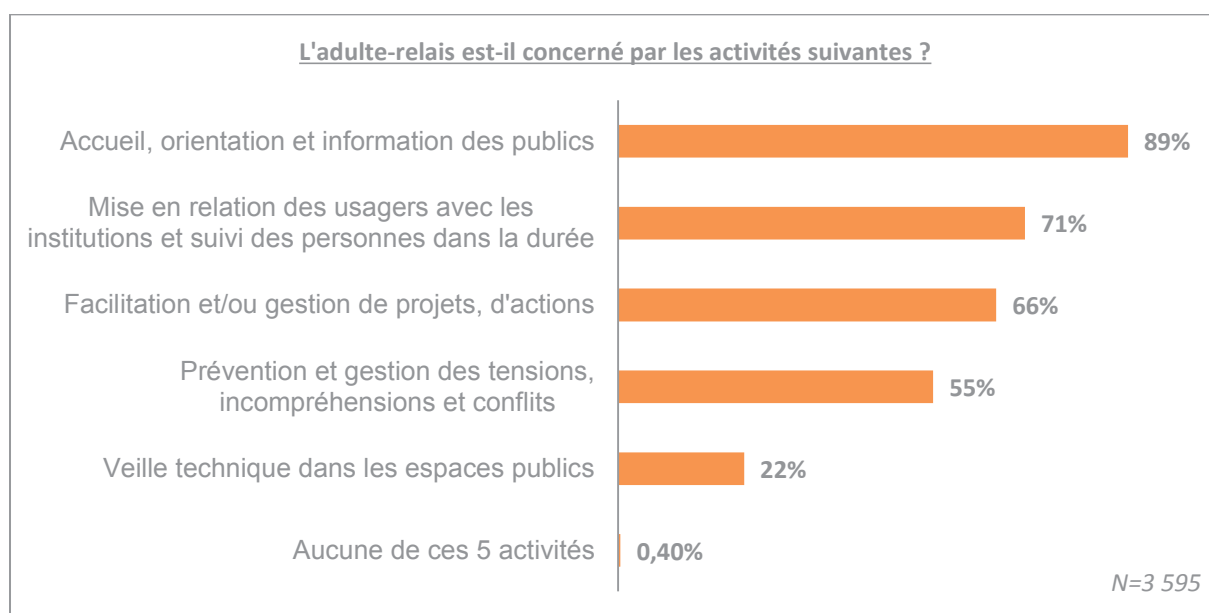


La médiation liée au lien social et à la vie de quartier est aussi le domaine d'intervention secondaire le plus cité par les adultes-relais. Au total, ce domaine est le domaine principal ou secondaire pour plus de 70% des adultes-relais en activité en 2014.

Le domaine de la médiation dans le champ scolaire pèse moins parmi les domaines secondaires d'intervention qu'il ne pèse parmi les domaines principaux. En effet, la médiation dans le champ scolaire était le troisième domaine plus fréquemment cité en tant que domaine principal (il l'est pour **14%** des adultes-relais) mais il n'est que le cinquième domaine secondaire d'intervention (**7%**).

Les principales activités des adultes-relais

Répartition des 5 principales activités des adultes-relais



Evolution des activités depuis 2010

La répartition des activités était relativement stable de 2010 à 2012. En effet, jusqu'en 2012 **80%** des adultes-relais étaient concernés par l'accueil, l'orientation et l'information des publics. En 2013, cette répartition a évolué de manière relativement importante puisque **90%** des adultes-relais étaient concernés par cette activité.

Il en est de même pour la prévention et la gestion des tensions qui passe de **43%** des adultes-relais concernés en moyenne entre 2010 et 2012 à **54%** en 2013. A l'inverse, l'activité de mise en relation des usagers avec les institutions et le suivi des personnes dans la durée concernait **77%** des postes d'adultes-relais avant 2013 et **72%** après 2013 et l'activité de veille technique dans les espaces publics est passée de **27%** d'adultes-relais concernés avant 2013 à **21%** en 2013. L'activité de facilitation et gestion de projets est restée stable depuis 2010 (**65%** en 2010).

Répartition des activités selon le domaine d'intervention

Domaine d'intervention → Activité ↓	Ensemble des domaines	Prévention et médiation dans les espaces publics/privés	Prévention et médiation dans les transports	Médiation dans le champ scolaire	Médiation liée au lien social / à la vie de quartier	Médiation pour l'accès aux droits et aux services	Participation citoyenne des habitants
Nombre de postes	3 619	450	76	524	1 480	959	130
Accueil, orientation et information des publics	89%	83%	82%	79%	89%	97%	88%
Mise en relation des usagers avec les institutions et suivi des personnes dans la durée	70%	64%	24%	62%	68%	88%	48%
Facilitation et /ou gestion de projets, d'actions	66%	49%	18%	69%	76%	59%	85%
Veille technique dans les espaces publics	22%	69%	61%	9%	22%	5%	15%
Prévention et gestion des tensions, incompréhensions et conflits	54%	90%	89%	56%	52%	41%	25%
Nombre moyen d'activités	3	3,6	2,7	2,7	3,1	2,9	2,6

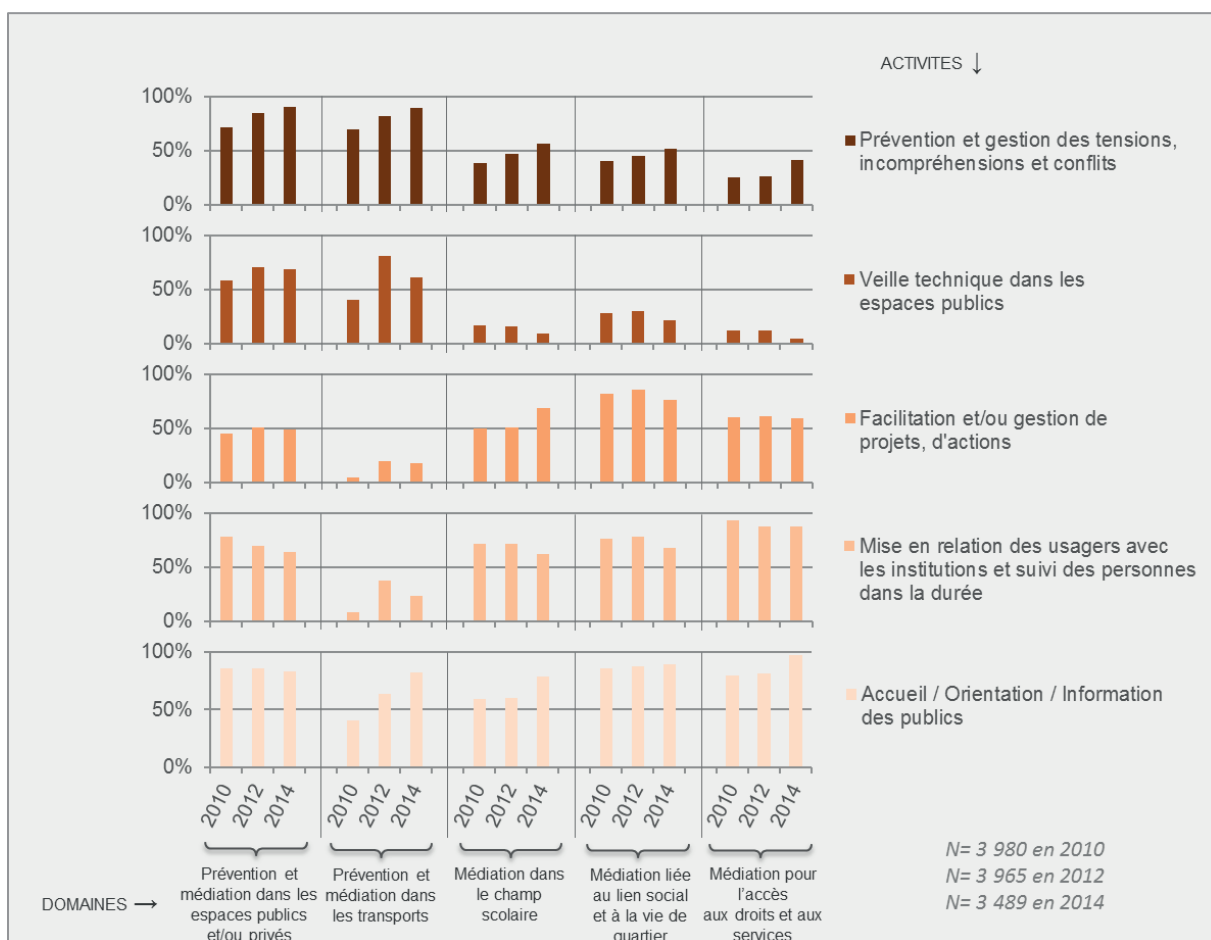
Si **89%** des adultes-relais est concernée par l'activité d'accueil, orientation et information des publics, ce sont les adultes-relais qui font de la médiation pour l'accès aux droits et aux services qui l'exercent le plus (**97%**).

La mise en relation des usagers avec les institutions et le suivi des personnes dans la durée est la seconde activité la plus pratiquée par les adultes-relais (**70%** des adultes-relais). Elle concerne en premier lieu les adultes-relais médiateurs pour l'accès aux droits et aux services.

La facilitation et/ou la gestion de projets est surreprésentée chez les adultes-relais favorisant la participation citoyenne des habitants avec **85%** de ces adultes-relais qui la pratiquent.

Sans surprise, la veille technique dans les espaces publics est principalement menée par les adultes-relais intervenant dans les espaces publics/privés (**69%**) et les transports pour faire de la prévention et de la médiation (**61%**). Ces mêmes adultes-relais sont également les plus concernés par l'activité de prévention et de gestion des tensions, avec respectivement **90%** et **89%** de ces adultes-relais qui ont cette activité.

Evolution de la répartition des activités selon le domaine d'intervention depuis 2010



Des évolutions significatives sont constatées entre 2010 et 2014 :

- Sur la prévention et la médiation dans les espaces publics/privés

Les adultes-relais intervenant principalement dans ce domaine sont de moins en moins concernés par l'activité de mise en relation des usagers avec les institutions et suivi des personnes dans la durée (**78%** de ces adultes-relais en 2010 et **67%** en 2014). En revanche, ils sont davantage concernés par les activités de prévention et gestion des tensions (**71%** en 2010 et **84%** en 2014), de veille technique dans les espaces publics (**40%** en 2010 et **64%** en 2014) et de facilitation de projets ou d'actions (**5%** en 2010 et **20%** en 2014). Il est toutefois à noter que le nombre d'adultes-relais impliqués dans ce domaine d'intervention a largement évolué entre 2010 (**390** postes) et 2014 (**932** postes).

- Sur la prévention et la médiation dans les transports

Le nombre d'activités que réalisent les adultes-relais dans ce domaine est en augmentation depuis 2010, avec un pic atteint en 2012. Néanmoins au vu des effectifs assez faibles, ces résultats sont à relativiser (**200** postes en 2010, **110** en 2012 et **105** en 2014).

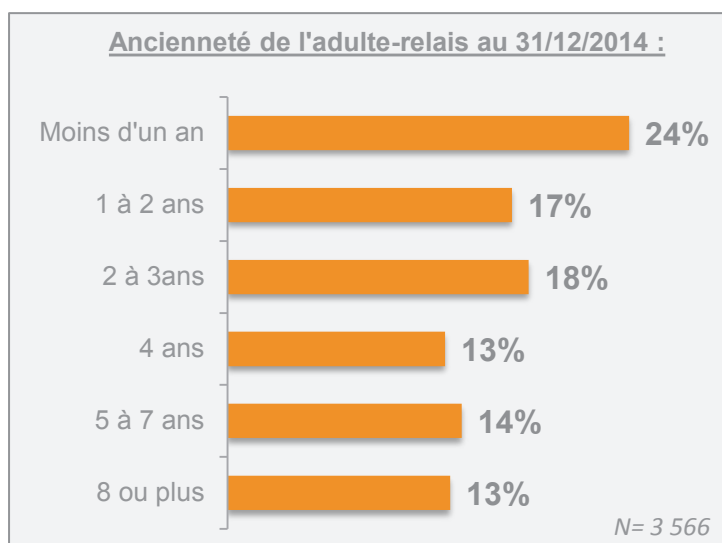
- Sur la médiation dans le champ scolaire

Les adultes-relais intervenant principalement dans ce domaine sont de plus en plus nombreux à être impliqués dans les activités de prévention et gestion des conflits (**59%** en 2010 et **82%** en 2014), de facilitation et gestion de projets (**50%** en 2010 et **70%** en 2014) et d'accueil, d'orientation et d'information des publics. (**38%** en 2010 et **54%** en 2014)

- Sur la médiation liée au lien social et à la vie de quartier et sur la médiation pour l'accès aux droits et aux services

Les adultes-relais exerçant dans ces deux domaines sont de plus en plus impliqués dans l'activité de prévention et de gestion des conflits (respectivement **40%** et **25%** en 2010 et **54%** et **45%** en 2014).

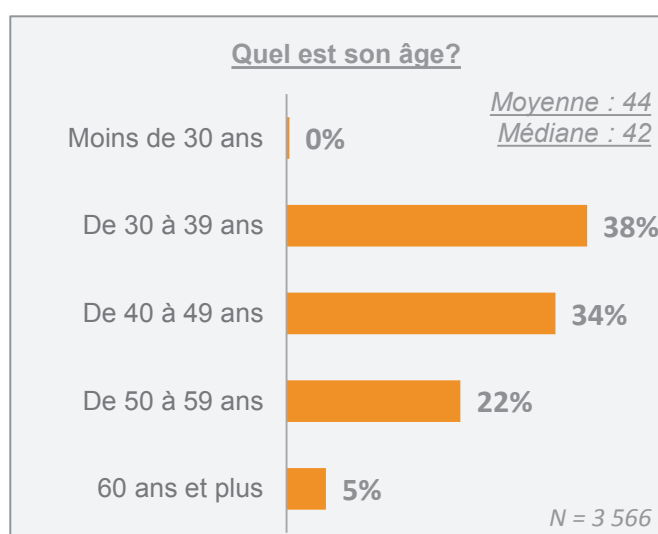
Profil des adultes-relais

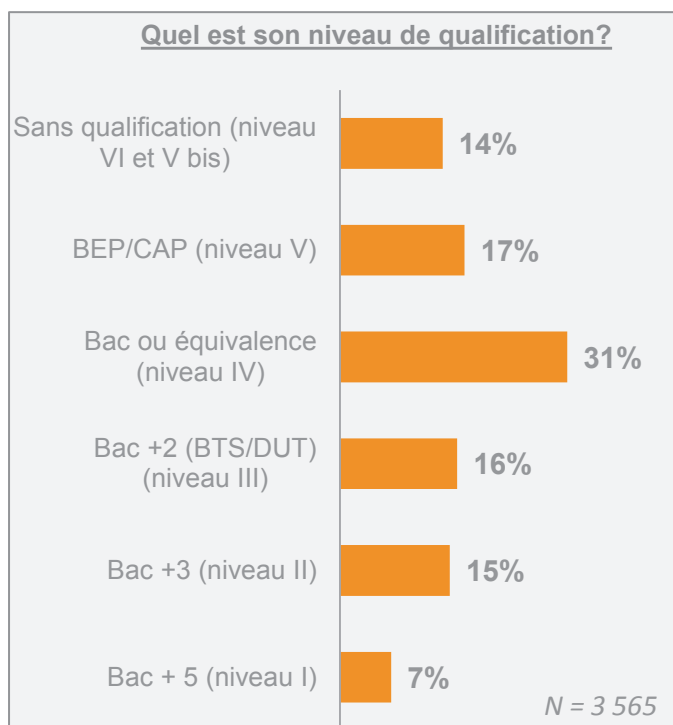


Près d'un quart des adultes-relais ont pris leur fonction durant l'année 2014. A l'inverse, **un quart des adultes-relais** ont été embauchés en 2009 ou avant. En 2014, l'ancienneté moyenne d'un adulte-relais est de **3,8 ans** (3,3 en 2012 et 3,7 en 2010). Parmi les adultes-relais recrutés en 2014, **23%** (soit 200 postes) ont été créés dans le cadre de l'appel à projet lancé au début de l'année 2014. Ces adultes-relais ont été recrutés pour des missions de participation citoyenne (**46%**), de tranquillité publique (**31%**) et d'accès à l'emploi (**22%**).

Les adultes-relais sont majoritairement de sexe féminin (**60%**). Néanmoins cette tendance est légèrement à la baisse (63% de femmes en 2010, 62% en 2011, 2012 et 2013). Comparativement, les hommes interviennent davantage dans le domaine de la prévention et de la médiation dans les espaces publics et / ou privés que les femmes (respectivement **23%** des hommes **et 9%** des femmes adultes-relais). A l'inverse, les femmes interviennent plus fréquemment dans la médiation pour l'accès aux droits et aux services (**28%** des femmes contre **16%** des hommes).

Un peu plus du quart des adultes-relais ont 50 ans et plus et seulement 0,4% ont moins de 30 ans (pour rappel, l'âge minimal pour être éligible à un contrat adulte-relais est de 30 ans, le programme n'étant pas accessible aux jeunes susceptibles de bénéficier des programmes jeunes). L'âge moyen (44 ans) est stable par rapport aux années précédentes. Il n'y a pas de différence d'âge significative selon les domaines d'intervention.





Près d'un tiers des adultes-relais ont un niveau de qualification IV (bac ou équivalence) et **plus d'un tiers** (38%) ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les adultes-relais sont plus nombreux à posséder un diplôme du niveau baccalauréat (**31%** en 2014 contre **26%** en 2010) au détriment d'un BEP/CAP (**17%** en 2014 contre **25%** en 2010), les parts des autres profils étant stables. **24%** des adultes-relais sans qualification sont présents dans le domaine de la prévention et la médiation dans les espaces publics et/ ou privés (**12%** en moyenne pour les autres niveaux de qualification). **27%** des adultes-relais qui possèdent un diplôme supérieur au bac interviennent dans le domaine de la médiation pour l'accès aux droits et aux services (**19%** pour les autres niveaux de qualification).

Malgré l'objectif de pérennisation des postes d'adultes-relais, en 2014, **deux tiers** des postes sont des contrats à durée déterminée, plus encore, le recours au CDD est de plus en plus fréquent : 57% de CDD en 2010, 61% en 2011, 62% en 2012 et 61% en 2013. **Les personnes de plus de 50 ans (44%) et de plus de 60 ans (63%)** et les adultes-relais **en poste depuis plus de 6 ans (73%)** sont plus nombreux à être en CDI (pour rappel, les contrats à durée déterminée sont signés pour 3 ans maximum et peuvent être renouvelés une fois²). La proportion de CDI est croissante en fonction du niveau de qualification de l'adulte-relais : **29%** de CDI pour les adultes-relais sans qualification (niveau VI et Vbis) et **46%** pour les bac+5 (niveau I).

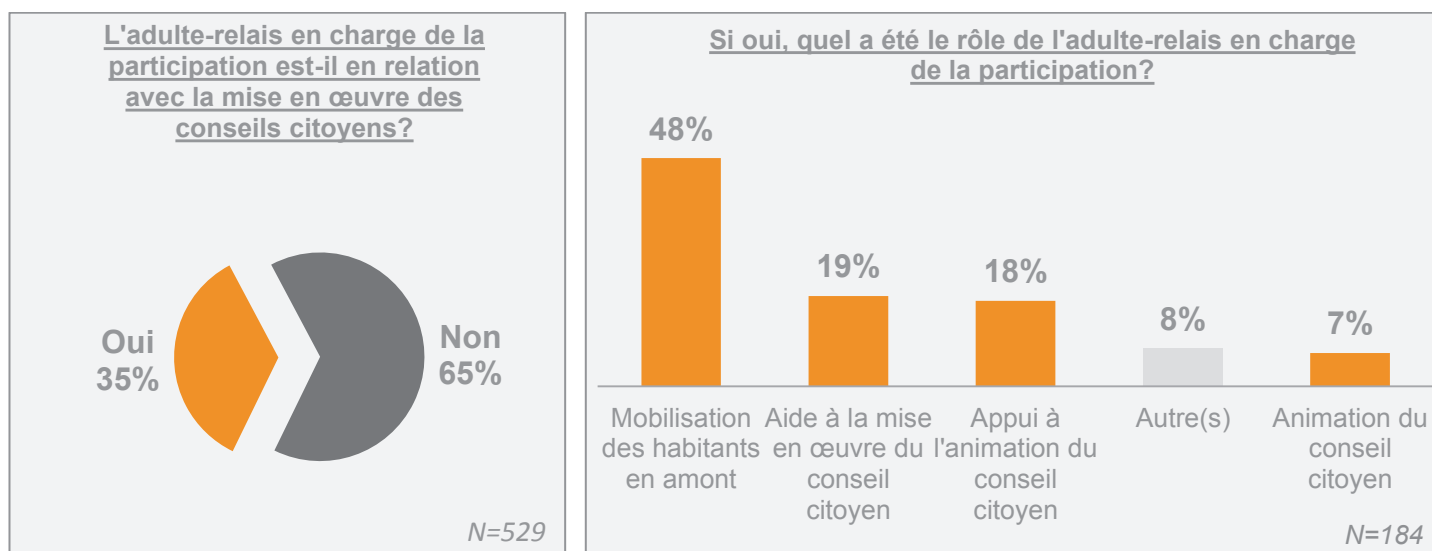
² Source : http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/les-activites-d-adultes-relais,993.html#sommaire_3

2. Zoom sur la participation citoyenne

La participation citoyenne des habitants est un nouveau domaine d'intervention dans l'enquête 2015 et concerne **15% des adultes-relais, soit 529 postes**.

31% des adultes-relais dont le domaine principal ou secondaire est la participation citoyenne des habitants ont été recrutés en 2014 et **71%** sont en poste depuis 3 ans ou moins sur les 529 postes concernés.

Pour ces derniers lors de l'enquête annuelle menée en 2013 (l'item « participation des citoyens des habitants » n'était alors pas présent parmi les domaines), les adultes-relais qui étaient déjà en poste étaient **78%** à identifier comme étant leur domaine principal d'intervention la médiation liée au lien social et à la vie de quartier, **14%** la médiation pour l'accès aux droits et aux services, **5%** la médiation dans le champ scolaire et **3%** la prévention et médiation dans les espaces publics / privés.



35% des adultes-relais intervenant principalement dans le domaine de la participation citoyenne sont impliqués dans la création et la mise en œuvre des conseils citoyens et parmi eux, **48%** sont sollicités afin de mobiliser les habitants en amont des conseils citoyens, **19%** aident à la mise en œuvre du conseil citoyen, **18%** interviennent en appui à l'animation du conseil citoyen, **7%** animent les conseils citoyens et **8%** sont en charge d'autres activités.

Les adultes-relais qui ne sont pas impliqués dans la création et la mise en œuvre des conseils citoyens sont en charge de l'accueil, l'orientation et l'information des publics (**32%**), de la facilitation et la gestion de projets ou d'actions (**30%**), de la mise en relations des usagers avec les institutions et du suivi des personnes dans la durée (**20%**) et de la prévention et la gestion des tensions (**13%**).

Parmi les adultes-relais en charge de l'accueil, **47%** interviennent auprès de tous les publics sans distinction.

Les adultes-relais dont le domaine principal est la participation citoyenne des habitants sont âgés en moyenne de **42 ans** et sont principalement des femmes (**64%**). **45%** de ces adultes-relais ont suivi des études universitaires et **35%** sont des diplômés de niveau baccalauréat.

Les adultes-relais dont le domaine secondaire est la participation citoyenne des habitants sont aussi principalement des femmes (**65%**). Néanmoins, ils se différencient des premiers en termes de niveau de qualification. En effet ces adultes-relais sont moins nombreux à avoir un niveau supérieur au baccalauréat (**39%**) ou à posséder le baccalauréat (**28%**) et ainsi les profils au niveau de qualification inférieur y sont plus représentés (**34%** contre **21%** pour les adultes-relais dont la participation citoyenne est le domaine principal). De même les adultes-relais dont la participation citoyenne est le domaine d'intervention secondaire sont légèrement plus âgés (**44 ans** en moyenne) et sont en poste depuis moins longtemps (**27%** sont présents dans l'organisme depuis moins d'un an contre **43%** pour ceux dont la participation citoyenne est le domaine principal).

36% des adultes-relais dont le domaine d'intervention principal ou secondaire est la participation citoyenne des habitants n'avaient pas d'expérience en la matière antérieure à leur recrutement et n'ont pas reçu de formation en lien avec la participation des habitants depuis le début de leur contrat. Assez paradoxalement, les adultes-relais en charge de l'animation du conseil citoyen sont ceux avec le moins d'expérience antérieure à leur recrutement (**35%** d'expérimentés contre **48%** pour les adultes-relais exerçant d'autre(s) rôle(s) dans le domaine de la participation citoyenne des habitants). Ce sont aussi les moins formés durant leur contrat (**45%** ont suivi une formation contre **50%**).

3. Le programme Adultes-Relais dans le détail : pour aller plus loin

Niveau de qualification et activité des adultes-relais

*Pour rappel, voici la répartition du niveau de qualification des adultes-relais : **31%** ont un niveau inférieur au baccalauréat, **31%** un niveau baccalauréat ou équivalent et **38%** un niveau supérieur au baccalauréat.*

Les adultes-relais titulaires du baccalauréat sont globalement répartis entre les domaines d'intervention de manière équilibrée. Ils sont seulement sous-représentés (**18%**) dans le domaine de la prévention et de la médiation dans les transports. En revanche, les adultes-relais avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat sont plus présents dans les domaines d'intervention de la prévention et de la médiation dans les transports (ils représentent **75%** des adultes-relais de ce domaine) et dans les espaces publics et/ou privés (**50%**) ainsi que dans la médiation liée au lien social et à la vie de quartier (**35%**). A l'inverse, les adultes-relais avec un niveau de qualification supérieur au baccalauréat sont particulièrement représentés dans le domaine de la participation citoyenne des habitants (**45%**) et de la médiation dans le champ scolaire (**47%**).

De la même façon, il n'existe pas de déséquilibre dans la répartition des adultes-relais titulaires du baccalauréat selon l'activité. En revanche, les adultes-relais avec un niveau supérieur au baccalauréat sont plus impliqués dans les activités de mise en relation des usagers avec les institutions et le suivi des personnes dans la durée (ils représentent **41%** des adultes-relais concernés par cette activité) ainsi que dans la facilitation ou la gestion de projets ou d'actions (**42%**). Les adultes-relais avec un niveau inférieur au baccalauréat sont surreprésentés dans les activités de veille technique dans les espaces publics (**47%**) et dans la prévention et la gestion des tensions (**37%**).

Taille de l'organisme employeur et répartition du temps de travail des adultes-relais

Pour rappel :

- En moyenne, **60%** du temps de travail est consacré au contact direct avec les publics. La coordination et la gestion du travail au sein de la structure et le travail autour des partenariats viennent respectivement ensuite (**22%** et **18%** du temps de travail).
- **47%** des organismes employeurs d'adultes-relais comptent **moins de 10 salariés**. **50%** des organismes employeurs d'adultes-relais ont **moins de 11 salariés**. Le nombre moyen de salariés d'une structure est de **92**.

La répartition du temps de travail varie en fonction de la taille de l'organisme. Ainsi au sein des organismes de plus de 10 salariés, les adultes-relais consacrent **61%** de leur temps de travail au contact direct avec les publics, contre **55%** pour les établissements de moins de 10

salariés. De plus, les adultes-relais en poste dans des organismes de moins de 10 salariés dédient **25%** de leur temps à la coordination et la gestion du travail au sein de la structure (contre **21%** dans les établissements de plus de 10 salariés) et **20%** au travail de partenariat (contre **18%** dans les organismes de plus de 10 salariés).

Zoom sur l'activité « accueil et orientation des publics »

90% des adultes-relais sont concernés par l'activité d'accueil et d'orientation des publics.

Les adultes-relais hommes qui représentent **38%** des adultes-relais concernés par cette activité sont légèrement plus nombreux à s'occuper de tous les publics sans distinction d'âge (**29%** des hommes pour **25%** des femmes) ou de sexe (**91%** des hommes et **84%** des femmes).

De plus, les hommes interviennent plus en faveur des adolescents et des jeunes (**31%** des adultes-relais masculins travaillant avec ces publics contre **19%** des adultes-relais féminins) et les femmes davantage auprès des enfants, des adultes et des personnes âgées (**57%** des adultes-relais féminins pour **40%** des adultes-relais masculins).

De même, **6%** des adultes-relais hommes interviennent principalement auprès d'un public lui-même masculin (**1%** des adultes-relais femmes se concentrent sur ce public en particulier) et **15%** des adultes-relais féminins interviennent principalement auprès d'un public féminin (**2%** des hommes).

Les adultes-relais avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat interviennent plus auprès de tous les publics sans distinction d'âge (**33%**) que les titulaires du baccalauréat (**25%**) ou d'un diplôme universitaire (**27%**). A l'inverse, les adultes-relais avec un niveau de qualification équivalent au baccalauréat ou supérieur sont plus nombreux à accueillir et orienter les parents (respectivement **20%** et **21%**) que ceux avec un niveau inférieur au baccalauréat (**16%**).

A l'exception des enfants pour lesquels il n'y a pas de différence significative en termes d'âge de l'adulte-relais, plus l'adulte-relais est âgé plus il intervient auprès d'un public âgé. Ainsi **27%** des adultes-relais de moins de 40 ans interviennent principalement auprès des jeunes et des adolescents (**23%** des adultes-relais de 40 à 49 ans et **18%** des adultes-relais de 50 ans et plus) et inversement **11%** des adultes-relais de 50 ans et plus interviennent auprès des personnes âgées (**6%** des adultes-relais de moins de 40 ans et **8%** des adultes-relais de 40 à 49ans).



Retrouvez-nous sur
www.cget.gouv.fr
 [@CGET_gouv](https://twitter.com/CGET_gouv)
 [/CGETgouv](https://www.facebook.com/CGETgouv)